EVREUX

CONSEIL MUNICIPAL

ORDINAIRE

♦ ♦ ♦

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2021

♦ ♦ ♦

COMPTE-RENDU

♦ ♦ ♦

La séance est ouverte à 19h00.

L'An deux mille vingt et un, le 04 octobre, les membres du Conseil municipal, convoqués individuellement par lettre en date du 28 septembre 2021, se sont réunis en dans la salle de leurs délibérations, sous la présidence de Monsieur Guy Lefrand, Maire.

PRESENTS :
M ADIGUZEL Erkan; Mme AUGER Stéphanie; Mme BANDELIER Lysiane; Mme BARILLER France; Mme BEAUVILLARD Karêne; M BOUILLIE Jean-Luc; M BOULANGER Jean-Christophe; M BRULARD Thierry; Mme CASTELNAU Caroline; Mme COLLIN Isabelle; M CORNE Laurent; M DERRAR Mohamed; M ETTAZAOUI Driss; M GAVARD-GONGALLUD Nicolas; M GRIPPON Noel; Mme LAGOUGE Nathalie; M LEFRAND Guy; Mme LEMOINE Aurélie (jusqu'à 21h04 – dossier 33); Mme LEON Patricia; Mme LESEIGNEUR Diane; Mme LUVINI Francoise; M MAMMERI Rachid (à partir de 19h07 – dossier 1); Mme MARAGLIANO Francine; M NOGARÈDE Alain; M PAVON Jean-Pierre; Mme PLAISANCE Marianne; Mme RIVIERE Eveline; M ROUGER Guillaume; M ROUSSEL Emmanuel; Mme SALVAT Laure; Mme SAUVE Dominique; M VEYRI Timour.

ONT DONNE POUVOIR : Madame Servane BAYRAM a donné pouvoir à Madame Diane LESEIGNEUR, Monsieur Geoffrey CARIOT a donné pouvoir à Madame France BARILLER, Madame Nicole DURANTON a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD, Monsieur Abdé ZAYANI a donné pouvoir à Monsieur Noel GRIPPON, Monsieur Jean-Marie MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Timour VEYRI, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Madame Karêne BEAUVILLARD, Monsieur Patrick PIÉRÈS a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Monsieur Aubert JEMY a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND.

ABSENT :
Madame DOSSOU-YOVO Marie-Louise ; Madame LEMOINE Aurélie à partir de 21h04 – dossier 34).

♦♦ ♦ ♦♦

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 juin 2021

1- Evreux-parcelle BX 324-convention Ville d'Evreux/GRDF

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions) :
M. Rouger ne participe pas au vote

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude de passage de réseau, affaire n° RV2-2101017 à intervenir avec GRDF

2- Evreux- Parcelle BC 85-Parcelle BE 342 - Conventions servitudes de passage de réseau Ville d'Evreux/ENEDIS

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les deux conventions de servitude de passage de réseau, affaire n° DB22 /048774 22 REM18 CPI Camion Diag ZI2EVREUX à intervenir avec ENEDIS

3- Evreux-Parcelles AW 99-AW 386 Convention servitude de passage de réseau Ville d'Evreux/GRDF

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions) :
M. Rouger ne participe pas au vote

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude de passage de réseau, affaire n° RV2-2101362 à intervenir avec GRDF

4- Evreux-Parcelle AN 458-Convention servitude de passage de réseau EDF Ville d'Evreux/ M et MMe AJDID

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude de passage de réseau, à intervenir avec M et Mme AJDID

5- Désaffectation des maisons rue d'Argence

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- CONSTATE la désaffectation du bien cadastré en section AH n°726 et n°727p sis 21 et 21 bis rue d'Argence à Evreux d'une superficie d'environ 1017m².

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

6- Déclassement Cession des maisons rue d'Argence

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- PRONONCE le déclassement du bien cadastré en section AH n°726 et n°727p sis 21 et 21 bis rue d'Argence à Evreux d'une superficie d'environ 1017m².

- DECIDE la cession du bien cadastré en section AH n°726 et n°727p sis 21 et 21 bis rue d'Argence à Evreux d'une superficie d'environ 1017m² et un montant de 245 000 € au profit de Monsieur et Madame DEVAUX ou toute personne morale dans laquelle Monsieur et Madame DEVAUX seront associés.

- DECIDE que le compromis de vente doit intervenir au plus tard le 30 novembre 2021 sous peine de l'annulation de la vente.

- DECIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique.

- DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

7- Désaffectation - bande de terrain - CORA

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- CONSTATE la désaffectation totale de cette bande de terrain d'environ 23m² (lot I).

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

8- Régularisation cadastrale - acquisition et cession - Boulevard de Normandie

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- PRONONCE le déclassement du domaine public communal de la bande de terrain d'environ 23m² (lot I).

- DECIDE la cession de la bande de terrain d'environ 23m² du domaine public, matérialisée par le lot I du plan ci-annexé au profit des « Copropriétaires des parcelles BS 72 et 79 » à un (1€) euro ne valant pas paiement ou toute autre personne morale dans laquelle les « Copropriétaires des parcelles BS 72 et 79 » seront associés.

- DECIDE l'acquisition des lots F, G et H, respectivement de 30m², 47m² et 10m² environ, à un (1€) euro ne valant pas paiement.

- DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée en section BS n°40p (lot C) pour une superficie de 30m² environ.

- DIT que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge des Copropriétaires des parcelles BS 72 et 79.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

9- Cession parcelle BS n°86p - Boulevard de Normandie

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE la cession de la parcelle cadastrée en section BS n°86p pour une superficie de 4173 m² et un montant de 15 000€ au profit de la SCI Les Boutiques du Bois Jolet ou toute personne morale dans laquelle la SCI Les Boutiques du Bois Jolet sera associée.

- DIT que les frais afférents à la vente seront pris en charge par l'acquéreur.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

10-Désaffectation - Boulevard Président Allende - Evreux

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- CONSTATE la désaffectation totale de cette emprise foncière du domaine public d'environ 842m².

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

11-Déclassement et cession - Boulevard Président Allende - Evreux

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- PRONONCE le déclassement de l'emprise foncière d'environ 842m².

- DECIDE la cession de l'emprise foncière d'environ 842m², pour un montant de 22 500€, au profit de la Société DRAKKAR DEVELOPPEMENT représentée par Monsieur Aymeric DORMEAU, ou toute personne morale dans laquelle ladite société sera associée.

- DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

12-Place des Peupliers - Acquisition des parties de la parcelle AP 220

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE l'acquisition des dix/douzièmes (10/12èmes) représentant les lots numéros 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11 et 12 dans l'indivision entre les différents propriétaires moyennant le prix d'un euro à titre gracieux pour chaque vente.

- PRONONCE le classement dans le domaine public de la parcelle AP n°220 après acquisition des 10/12èmes indivis.

- DIT que les frais d'acte de notaire de chaque vente et de mainlevée seront à la charge de la Ville d'Evreux.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de ces acquisitions.

13-Acquisition maison sinistrée XB n°271 et n°436 - Côte Henri Monduit

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE l'acquisition des parcelles cadastrées XB n°271 et XB n°436 pour un montant de un euro (1€) ne donnant pas lieu à paiement.

- DIT que les frais de diagnostics avant-vente, les frais de notaire ainsi que les frais de démolition seront à la charge de la Ville d'Evreux.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

14-Acquisition parcelle AP n°709 - rue Duguay Trouin - Evreux

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE l'acquisition à un euro (1€) ne valant pas paiement la parcelle cadastrée en section AP n°709, d'une superficie de 23m², en nature de parvis de la mairie annexe sise rue Duguay Trouin.

- DIT que les frais de notaire seront à la charge de la Ville d'Evreux.

- PRONONCE le classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée en section AP n°709, après acquisition.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

15-Acquisition de parcelles sur les côteaux de Saint-Michel - Zone Natura 2000 - Propriété de M. et Mme REY

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE l'acquisition des parcelles cadastrées en section XB n° 66 et n°67, propriété de Monsieur et Madame REY, sise Echelettes Saint-Pierre à Evreux pour une superficie totale de 2056m², au prix de un euro (1€) ne donnant pas lieu à paiement.

- DIT que les frais de notaire seront à la charge de la Ville d'Evreux.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette acquisition.

16-Acquisition parcelle XE n°622 - rues de Pannette et de l'Archèche - Evreux

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE l'acquisition à un euro (1€) ne valant pas paiement, de la parcelle cadastrée en section XE n°622, en nature de trottoir sise rues de Pannette et de l'Ardèche.

- AUTORISE la réalisation de toutes les servitudes nécessaires sur ladite parcelle.

- DIT que les frais de notaire seront à la charge de PRIMMEA NORMANDIE CENTRE.

- PRONONCE le classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée en section XE n°622, après acquisition.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

17-Acquisition 122 Bis rue de la Rochette BX n°262 et n°264 - Fonds Barnier

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE l'acquisition dans le cadre de l'obtention des sommes octroyés par le Fonds Barnier, des parcelles cadastrées en section BX n°262 et n°264 propriété des « Copropriétaires de l'immeuble 122 bis rue de la Rochette », sises 122 bis rue de la Rochette à Evreux, pour un montant total de 251 460€, à répartir entre les 5 copropriétaires au regard de leurs tantièmes :

  - M. ANKILBEAU pour un montant de 70 400€.
  - Mme BOUTIN pour un montant de 34 500€.
  - SCI FVEYOK IMMO représentée par M. EYOK pour un montant de 28 800€.
  - M. LETORT pour un montant de 59 800€.
  - Mme CHANU pour un montant de 57 960€.

- DIT que les frais de notaire seront à la charge de la Ville d'Evreux.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette acquisition.

18-Acquisition parking AW n°220p - Centre commercial La Madeleine - Esplanade Rolland Plaisance

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée en section AW n°220p, dont la superficie sera à confirmer par un géomètre expert, pour un montant de un euro (1€) ne donnant pas lieu à paiement, sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale de la copropriété.

- DIT que les frais de géomètre seront à la charge des Copropriétaires.

- DIT que les frais de syndic et de notaire seront à la charge de la Ville d'Evreux.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

19-Contrat d'amodiation d'une place de stationnement dans le parking Victor Hugo au profit de la SCI MAAT dans le cadre d'un changement d'affectation de locaux professionnels en local d'habitation

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE les termes du contrat d'amodiation annexé pour la cession du droit d'usage d'un emplacement de stationnement au parking Victor Hugo, pour une durée de 15 ans, au profit

de la SCI MAAT dans le cadre du changement d'affectation de ses locaux professionnels en local d'habitation au 12 rue de la Harpe à Evreux

- AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer le présent contrat d'amodiation avec la SCI MAAT, représentée par Madame Lucile MATRAND, gérante

---

20-Travaux de restauration de la mare aux fées dans le massif forestier de La Madeleine - Convention financière EPN-Ville d'Evreux

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention financière pour la restauration de la mare aux Fées située dans le massif forestier communal de la Madeleine ;

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

21-Contrat de territoire Eau et Climat - Iton - 2022-2024

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'approuver le Contrat de Territoire Eau et Climat établi pour 2022 à 2024 avec l'agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre de son 11ème programme,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le Contrat de Territoire Eau et Climat de l'Iton, et tous documents associés, incluant les documents nécessaires à la mise en œuvre des actions identifiées (demandes de subventions, marchés publics, conventions, avenants, ...),

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte d'engagement pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau du bassin Seine-Normandie.

22-Renouvellement de la convention des services enregistreurs pour les modalités d'enregistrement de demandes de logement locatif social dans le SNE (Serveur National d'Enregistrement)

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- DÉCIDE de renouveler la convention en application de l'article L.441-2-1 du code de la construction et de l'habitation,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre le Préfet et les services enregistreurs du Département de l'Eure concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du SNE,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

23-Foncière Logement - Cession de patrimoine - 7 ruelle Saint-Denis à Évreux - Avis de la commune

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- ÉMET un avis favorable pour la vente de 21 logements sis, 7 ruelle Saint-Denis à Évreux ;

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

24-Mon Logement 27 - Cession de Patrimoine - 73 rue du Maréchal Joffre à Évreux - Avis de la Commune

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions) :
Mme Beauvillard ne participe pas au vote.
M. Veyri, Mme Hannoteaux, Mme Lagouge, M. Guillen, M. Martin représenté par M. Veyri, Mme Salvat, M. Boulanger, Mme Sauvé s'abstiennent.

- ÉMET un avis favorable pour la vente de 6 logements sis, 73 rue du Maréchal Joffre à Évreux ;

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

25-Logement Familial de l'Eure - Cession de patrimoine - 14 et 18 rue Jean Moulin à Évreux - Avis de la commune

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- ÉMET un avis favorable pour la vente de 2 logements sis, 14 et 18 rue Jean Moulin à Évreux, aux locataires occupants ;

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

26-Logements SDIS - Rue Saint louis - Promesse de vente et promesse de donation

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants notariés afin de reporter la date de réitération par acte authentique des deux promesses (de vente et de donation sus-énoncées) au plus tard le 30 décembre 2026.

27-Budget Ville - Répartition du produit des amendes de police

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation du produit des amendes de police, soit 149 563.00 € aux travaux destinés à améliorer la sécurité des usagers prévus au budget 2021 pour un montant de 291 915.57 €

28-Budget Ville - Décision modificative n°2

Amendement proposé en séance du Conseil :

Afin d'accompagner la montée en ligue A de l'équipe de Volley féminine, la ville d'Evreux doit engager des dépenses pour des aménagements à la salle Omnisports. L'acquisition d'un sol spécifique amovible est, par exemple, nécessaire pour que les matchs de volley puissent se dérouler dans cette salle.

Dans la mesure où pour certaines opérations, la totalité des crédits ne sera pas utilisée d'ici la fin d'exercice 2021 ; il vous est proposé de réaffecter les crédits non utilisés à cette opération.

Section	Mvt	Chapitre	Nature	Détails	Montant
INVESTISSEM	DEPENSES	5094	2313	TRAVAUX ST TAURIN	- 176 000,00 €
		5148	2313	RENOVATION CUISINE CENTRALE	- 46 000,00 €
		5126	2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	200 000,00 €
		5126	2181	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS ET AMENAGEMENT	22 000,00 €
		TOTAL			- €

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité (avec amendement) :

- ADOPTE la Décision Modificative n°2 du budget 2021

29-Modification AP-CP - DM2

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- ADOPTE la modification des autorisations de programme.

30-Budget annexe des Pompes funèbres - Décision modificative n°1

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- ADOPTE la Décision Modificative n°1 du budget annexe des Pompes funèbres 2021

31-Budget annexe Droits de place et marchés - Décision modificative n°1

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- ADOPTE la Décision Modificative n°1 du budget annexe des droits de place et marchés 2021

32-Ecoles privées - Rectificatif coût subvention

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions) :
Mme Collin ne participe pas au vote.
Mme Hannoteaux s'abstient.

- FIXE le montant de la participation de la Ville pour l'année 2021 comme suit :
  - 1.499,95 euros pour les élèves maternels domiciliés à Evreux,

- DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 11 nature 6558.

33-Subventions exceptionnelles aux associations

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association CEMEA pour un montant de 5 000€.

- DIT que les crédits nécessaires d'un montant de 5 000€ seront prélevés sur la réserve non affectée chapitre 65 du BP2021.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

- DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Normandy Rock pour un montant de 70 000€.

- DIT que les crédits nécessaires d'un montant de 70 000€ seront prélevés sur la réserve non affectée chapitre 65 du BP2021.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

34-Convention de prestations de services sécurisation du centre de Loisirs de Saint André de l'Eure entre la ville et Saint André de l'Eure

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- VALIDE la convention de prestations de services sécurisation du centre de Loisirs de Saint André de l'Eure entre la ville et Saint André de l'Eure

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document à intervenir

---

35-Accord transactionnel entre ERTCM et la ville d'Evreux - marché public

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE une résolution amiable du litige entre la société ERTCM et la Ville d'Evreux

- APPROUVE les termes du Protocole d'accord transactionnel mettant fin au litige opposant la Ville d'Evreux à la société ERTCM dans le cadre de l'exécution du marché de travaux, lot n°2, pour la reconstruction de son théâtre.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole ainsi que tous les documents afférents à cette opération.

- DIT que la dépense afférente au règlement de ces sommes sera prélevée sur le chapitre...

36-Règlement intérieur de la restauration administrative de la Ville d'Evreux

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- VALIDE le règlement intérieur de la restauration administrative annexé

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le règlement intérieur de la restauration administrative de la Ville d'Evreux et ses éventuels avenants.

37-Recrutement du chef du service du Golf municipal

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents dans le cadre de ce recrutement
- DECIDE que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie B compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3 2°).
- PRECISE les conditions ci-après de recrutement :
  - Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
  - L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine du golf et du management. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie B sur le cadre d'emploi de Rédacteur, eu égard aux missions citées ci-dessus.

38-SAIEM AGIRE - Augmentation de capital

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions) :
Mme Bandelier ne participe pas au vote.

- APPROUVE l'apport en nature du programme « LOC PRIN » appartenant à la Ville d'Evreux au capital social de la SAIEM AGIRE à la valeur de 7 480 000 euros
- AUTORISE la souscription à l'augmentation de capital de la SAIEM à hauteur de 7 480 000 euros correspondant à 467 500 actions d'une valeur nominale de 16 euros chacune, sans prime d'émission
- APPROUVE la modification des articles 6 et 7 des statuts de la SAIEM relatifs au capital social selon les modalités précitées
- AUTORISE les représentants à l'assemblée générale extraordinaire de la SAIEM à voter en faveur de la ou des résolutions concrétisant cette modification statutaire, et les dote de tous pouvoirs à cet effet
- AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

---

La séance est levée à 21h20.

Le Maire d'Evreux
Président d'Evreux Portes de Normandie

MAIRIE D'EVREUX

Guy LEFRAND